

Réseau VIF

Prise en charge globale des violences intrafamiliales à La Réunion, dans le cadre d'un parcours intégré
AFPDS / AMAFAR-EPE / ARIV / GSF / UFR

Présentation :

Le Réseau VIF est une Fédération composée de 5 associations (association loi 1901, déclarée le 8 octobre 2013, à Saint-Paul) qui se sont engagées dans le cadre d'une recherche-action sur 3 ans.
Sa devise : *travailler ensemble autrement.*

Associations fondatrices :

- AFPDS (Association Familiale de Prévention, Développement et Santé)
- AMAFAR-EPE (Association des Maisons de la Famille de La Réunion – Ecole des Parents et des Educateurs), association affiliée à la FNEPE
- ARIV (Antenne Réunionnaise de l'Institut de Victimologie), affiliée à l'Institut de Victimologie sis à Paris, agrément Jeunesse (DJSCS) et agréée par la Coordination pour l'Education à la Non-Violence et à la Paix
- GSF (Gynécologie Sans Frontières)
- UFR (Union des Femmes Réunionnaises)

Composition de l'équipe :

➤ Personnel :

- Marion BRIERE, secrétaire
- Sophie CLEMENTE, coordonnatrice
- Régine LONGATTE, éducatrice spécialisée

➤ Responsables administratifs :

- Présidente : Geneviève PAYET (ARIV)
- Secrétaire : Gwladys LARAVINE (GSF)
- Trésorier : Jean-Marie ROSADO (AMAFAR-EPE)
- Yanick GAZAR (AFPDS)
- Ketty LISADOR (UFR)

Prestataire externe : Laurent GARIBAL, criminologue

Référence :

Sur la base d'une expérimentation, cette fédération s'est donné les moyens de mettre en place une prise en charge globale, s'appuyant sur les directives de l'ONED et les recommandations de la Convention de l'Europe du 07 avril 2011 relatives à la prévention et à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, contre la violence domestique.

Son action vise à favoriser les mesures préconisées dans l'ordonnance de protection (juillet 2010), notamment celle de l'exclusion du conjoint violent. Elle est en cohérence avec les objectifs du 4e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016.

Objectifs :

- ✓ Favoriser l'amélioration de la prise en charge des violences intrafamiliales et des violences faites aux femmes à La Réunion ; préférentiellement lorsqu'un critère de dangerosité est mis en évidence.
- ✓ Faciliter la coordination des acteurs des différents types de prise en charge (sanitaire, sociale, juridique et judiciaire, psychologique, ...) des personnes (victimes, auteurs, enfants exposés) concernées par ces situations de violences.
- ✓ Participer à des actions de prévention et de lutte contre la récidive.
- ✓ Développer une approche expérimentale de la prise globale et intégrée des violences intrafamiliales dans le cadre d'une recherche-action.

Centre d'Education et de Prévention à la Santé

Siège social : 21 rue Ibrahim Balbolia, 97460 Saint-Paul

N°SIRET : 798 059 424 00019 / N°APE : 8899 B

☎ 02 62 96 04 24 / 06 92 22 60 34 / reseau.vif.adm@gmail.com

Réseau VIF

Prise en charge globale des violences intrafamiliales à La Réunion, dans le cadre d'un parcours intégré
AFPDS / AMAFAR-EPE / ARIV / GSF / UFR

Axes d'intervention :

- Intervention du Réseau VIF dans une vision systémique permettant d'interroger : le processus relationnel, le contexte de vie et l'histoire du couple, la définition des liens affectifs, l'attachement, l'autonomie/ la dépendance et la façon dont les personnes concernées perçoivent leur situation. Dans certains cas, un repérage des signes avant-coureurs d'homicide conjugal sera nécessaire.
- Appréhension des violences intrafamiliales, voire de la sur-exposition à ces violences. Chaque situation signalées bénéficie d'un pré-diagnostic global avant toute prise en charge pour un DGI (Diagnostic Global Immédiat), et ce avec hébergement à la Maison d'Accueil Temporaire gérée par l'Association 3S, ou sans hébergement sur RDV au Centre d'Education et de Prévention à la Santé géré par le Centre Hospitalier Gabriel Martin.
- Evaluation des retombées sur l'épanouissement des membres de la famille pour répondre, chez toutes les personnes concernées, à l'impact : sur la santé à court, moyen et long terme (santé psychique, physique et santé sexuelle), sur leur vie sociale et sur leur vie relationnelle.
- Prévention du processus de reproduction de la violence : transmission inter et trans-générationnelle.
- Développement des connaissances théoriques et pratiques des professionnels via la formation pour un meilleur repérage des situations à transaction violente.
- Développement du travail en réseau.

Critères d'indication pour tout signalement :

- Danger / Grand Danger / Très Grand Danger

L'évaluation du Danger prend en compte différents axes : médical (y compris gynécologique et obstétrical), sexologique, psychique (psychiatrique, psychologique, victimologique et psychotraumatologique), juridique et judiciaire, social (y compris sur le versant de l'éducation et de la parentalité).

Public bénéficiaire :

Les victimes (directes ou indirectes), les auteur(e)s et les enfants confrontés à ces situations de violences intrafamiliales.

Les modalités d'accueil du public :

- A la Maison d'Accueil Temporaire, si besoin d'un hébergement, à La Saline-les-Bains
- Au Centre de Prévention et d'Education à la Santé (CPES), à Saint-Paul

Nous sommes joignables du Lundi au Vendredi de 8h à 16h.